



Rédactrice : Mathilde
LEBORGNE



DRJSCS

Direction Régionale de la Jeunesse,
des Sports et de la Cohésion Sociale



DISCRIMINATIONS ET ACCES AU DROIT

Synthèse du cycle de qualification

En partenariat avec :



CDAD
Conseil Départemental de
l'Accès au Droit du Nord



Tribunal de grande instance de
LILLE
PARQUET

Table des matières

Liste des abréviations	
<i>Lutter contre les discriminations en favorisant l'accès au droit</i>	
I- Ecouter	
• Ecouter pour reconnaître	
• Ecouter pour détecter, qualifier	
II- Informer / Orienter	
III- Accompagner	
IV- Agir	
• Plan territorial de prévention et de lutte contre les discriminations de la Métropole Européenne de Lille	
1. Objectifs de la MEL	
2. De nombreux acteurs mobilisés	
• Partenariats et réseau métropolitain	
<i>Ecouter, orienter, accompagner, agir ...</i>	
Liens utiles	

Liste des abréviations

CDAD : Conseil Départemental d'Accès au Droit

DDD : Défenseur des droits

DRJSCS : Direction départementale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale

IREV : Centre de ressources Politique de la ville Hauts-de-France

MEL : Métropole Européenne de Lille

MJD : Maison de justice et du droit

PAD : Point d'accès au droit

SIATIC : Service Intercommunal d'Aide aux Victimes

TGI : Tribunal de Grande instance



Lutter contre les discriminations en favorisant l'accès au droit

Le défi des professionnels de proximité des quartiers prioritaires de la Politique de la ville

L'accès au droit et à la Justice est loin d'être systématique : nombreux sont ceux qui ne connaissent pas leurs droits, ou qui ne parviennent pas à les faire respecter. Les professionnels de terrain, et notamment associatifs, sont souvent les premiers interlocuteurs vers lesquels les habitants se tournent lorsqu'ils ont besoin d'une information, et la reconnaissance ou méconnaissance des phénomènes discriminatoires de la part des professionnels aura un impact certain sur l'expérience personnelle de la discrimination par celui ou celle qui l'a vécu.

De leur côté, les structures d'accès au droit (PAD, MJD, CDAD, etc.) sont souvent méconnues des professionnels de terrain et des habitants. L'enjeu est dans un premier temps de les faire connaître en tant qu'interlocuteurs spécialisés dans les réponses à apporter à des situations spécifiques liées à la discrimination, mais également, dans un second temps, de consolider leur accueil et leur accompagnement des victimes.

Il paraissait indispensable, pour la Métropole Européenne de Lille (MEL) dans le cadre de son plan territorial de prévention et de lutte contre les discriminations, que ces acteurs puissent être formés à ces questions. C'est pourquoi, en réaction à ces constats et besoins, a été proposée une action en deux temps : une journée de sensibilisation et un cycle de qualification.

La journée de sensibilisation du 8 novembre 2017 a permis à 60 personnes de bénéficier d'une matinée sur les approches politique, historique et juridique de la lutte contre les discriminations et de l'accès au droit. Une après-midi de table ronde a mis en discussion les actions menées par les différents acteurs de l'accès au droit et de la prévention des discriminations.

Cette synthèse vise à présenter les principaux enseignements du cycle de qualification qui a réuni une trentaine de personnes sur trois jours : 23 et 24 novembre / 12 décembre 2017 ; en complémentarité de la synthèse de la journée de sensibilisation :



La synthèse de la journée de sensibilisation du 8 novembre est en ligne et téléchargeable au lien suivant : <https://goo.gl/Rr4tpm>

Elle permet de clarifier différents concepts et principes (qu'est-ce qu'une discrimination ?, en quoi consiste l'accès au droit ?) et de faire un état des lieux des acteurs partenaires sur le sujet : acteurs de l'accès au droit et institutions notamment.



I- Ecouter

Le constat a été fait, au long de ces trois jours, des difficultés de faire valoir ses droits lorsque l'on a été victime d'une discrimination : une définition complexe, une liste de critères à rallonge, des preuves difficilement mobilisables, la défiance des institutions, etc. sont autant de difficultés à surmonter pour les participants. Réelle ou potentielle, toute personne s'estimant victime de discrimination devrait pourtant être entendue et accompagnée, comme le rappelle régulièrement le Défenseur des droits. Favoriser l'accès au droit passerait donc, dans un premier temps, par prendre le temps d'écouter.

Au fait, qu'est-ce qu'une victime ?

« Dans notre droit, il y a, je crois, 52 codes, et aucune définition d'une victime, de la victime. Pourtant, quand on parle de victime, on peut remonter très loin. Dans un premier temps, la victime était un objet sacrificiel... **Victima** en latin c'est ce que l'on sacrifie aux Dieux. Le sens actuel de victime, à savoir « qui a subi », est apparu à partir du Moyen-âge. Lorsque l'on a confié à la force publique le soin d'enquêter sur les conflits, on a cru que ça allait tout résoudre, mais pas tant que ça. Peut-être que les auteurs étaient condamnés, mais la victime : qu'en était-il ? Ses problèmes étaient-ils résolus ? Ses maux réparés ? On ne pouvait pas le savoir car on ne s'intéressait pas à elle.

Médecine, criminologie, psychologie, victimologie...

...autant de disciplines dont les évolutions ont permis de mieux prendre en compte les besoins des victimes. Pour mieux comprendre le passage à l'acte des criminels, la première victimologie de l'entre-deux guerres va s'intéresser aux victimes. Il faudra attendre les années 1950 pour qu'émerge la 2^e victimologie, « véritable » victimologie : on s'intéresse aux victimes à travers leurs besoins. Ont-elles des besoins sociaux, matériels, juridiques, d'accès au droit, psychologiques, médicaux, ... ? On ne s'était jamais vraiment intéressé à tout ça avant. »

Jean-François MASSELIS – Directeur du SIAVIC

Ecouter pour reconnaître

Au-delà de fournir une réponse juridique (ce qui n'entre pas dans les compétences de tous les professionnels de proximité), il s'agit d'abord d'adopter une posture ouverte et non-discriminante afin d'autoriser la prise de parole, afin d'orienter plus facilement par la suite si besoin en est.

« Sur l'écoute, on est bien sur l'écoute sans juger : discrimination réelle ou supposée, ce n'est pas à nous de dire si les éléments sont bons ou pas. On fait de l'écoute, on valide l'émotion, et après on revient sur les faits. Le premier entretien ? **On libère la parole.** »

Marie-Chantal ZINGIRO, collectif KifKif

L'écoute est l'un des trois piliers du Collectif Kifkif, représenté pendant le cycle par Saïd SAMOUSSI et Marie-Chantal ZINGIRO. C'est l'écoute qui a conduit Iris formation à se constituer en collectif. Toute l'équipe du collectif Kifkif s'est ainsi formée pour mieux accueillir la parole, afin d'adopter la bonne posture.

Iris Formation est une structure de proximité qui met en place des actions d'accompagnement à l'emploi et d'insertion socio-professionnelle. Ils se sont rapidement rendu compte, en faisant de l'accompagnement, qu'il y avait un problème par rapport à la discrimination. En 2006, dans le cadre du PLIE de Lille (Plan Lillois pour l'Insertion et l'Emploi) pour les personnes diplômées, Saïd SAMOUSSI constate que les personnes françaises issues de l'immigration ont de vraies difficultés pour accéder à des entretiens de recrutement. Au lieu de faire de l'accompagnement à l'emploi, ils devaient donc régler d'autres problématiques : « pourquoi je n'arrive pas à avoir un entretien alors que j'ai un diplôme ? ». Petit à petit, une autre problématique a également émergé au sein de l'association : la question de l'accès aux loisirs.

« Moi ce qui m'intéresse, ce sont les personnes, les victimes. En attendant que les solutions soient trouvées il y a des gens qui souffrent, qu'est-ce qu'on en fait aujourd'hui ? »

Saïd SAMOUSSI, Collectif KifKif

Leur idée : mettre en place un accompagnement lié à l'écoute ; créer ce qu'ils appellent « un accueil à chaud ». *Le principe* : les habitants viennent exposer leur problème, le collectif accueille, « **valide l'émotion** », et tout le monde essaye de trouver des solutions avec ses moyens. Peu à peu, les partenariats se créent, le collectif se constitue sous la forme d'un comité d'action qui réunit des bénévoles aux compétences diverses.

Le collectif Kifkif, c'est aussi :

- 4 domaines de compétences : emploi, formation, logement, accès aux loisirs
- L'orientation des victimes
- Des actions éducatives
- Des opérations de testing



Ecouter pour détecter, qualifier

Il n'est pas rare que les personnes discriminées ne s'en rendent pas compte. Plus encore que de mettre en confiance, écouter peut également servir à détecter et donc à qualifier, à condition que le professionnel soit sensibilisé à cette question. Sans être spécialiste, il sera vigilant.

Comme le collectif Kifkif, les autres structures (SIAVIC, structures d'accès au droit, etc.) font le même constat : si elles ne détectent pas elles-mêmes certaines discriminations, ces dernières sont sous-représentées dans les cas traités. Favoriser l'accès au droit, c'est aussi aider les autres à prendre conscience de situations vécues en essayant ensuite d'orienter au mieux.

Jean-François MASSELIS, Directeur du SIAVIC (Service Intercommunal d'Aide aux Victimes), accueille avec son équipe de nombreuses personnes « victimes » (de violences, de vol, d'un accident de la circulation, etc.). Très peu se présentent comme étant victimes de discriminations, ce qui les interroge :

« « C'est bizarre » parce que finalement, on va rencontrer plus facilement des personnes qui sont victimes de discriminations par ce biais-là (*questions sur le droit du travail, du logement, etc.*) plutôt que par des plaintes directes. »

Jean-François MASSELIS, SIAVIC

II- Informer / Orienter

En fonction de son statut professionnel, et de la structure dans laquelle il évolue, le professionnel sera en capacité d'informer, ou tout du moins orienter la personne s'estimant victime de discrimination ou présentant un risque de l'avoir été un jour.

Les structures d'accès au droit, souvent méconnues des habitants, mais également des autres structures de proximité, sont des lieux ressources pour cela. Leurs représentants ont participé en grand nombre au cycle de qualification proposé, l'occasion de revenir sur leurs rôles et missions. Sans avoir le devoir de conseil, les membres des structures d'accès au droit (Maisons de Justice, Points d'Accès au Droit, etc. cf. synthèse de la journée de sensibilisation) peuvent orienter et donner des premiers éléments d'information.

« On est un lien pivot. »

Nathalie PEUCELLE, PAD d'Haubourdin

Leurs différentes compétences (action judiciaire, accès au droit, etc.) les positionnent en interlocuteurs privilégiés lorsqu'un problème se pose : accueil et écoute ; tenue de permanences de professionnels du droit (avocats, huissiers, notaires, conciliateurs de justice, délégués du Défenseur des droits, etc.) ; aide à la rédaction de courriers, etc.

« Je pense aussi qu'on est un lieu d'apaisement : où la personne peut se poser, parler, et où on peut rétablir les droits. »

Nathalie PEUCELLE, PAD d'Haubourdin

Au-delà des structures d'accès au droit, chaque structure de proximité est en mesure de pouvoir orienter et informer toute personne en ayant besoin. Les participants au cycle ont tous évoqué des actions allant d'ores et déjà dans ce sens : écrivain public, accompagnement social, aide à l'insertion par l'emploi, etc.

Marie-Chantal ZINGIRO nous a notamment expliqué la manière dont elle s'est retrouvée à assurer un premier accueil, suivi de conseils aux personnes afin qu'elles s'adressent aux bonnes structures. Pour cela, elle a fait un travail d'identification des partenaires adéquats et acceptant de travailler avec elle : une maison de la médiation pour être en lien avec des juristes ; des syndicats pour le montage des dossiers juridiques ; ou encore les délégués du défenseur des droits pour l'aide à la qualification.

Orienter, c'est donc être au clair sur le paysage institutionnel et associatif de la lutte contre les discriminations et pour l'accès au droit, mais c'est également reconnaître au sein de sa propre structure les compétences de chacun afin d'en faire bénéficier les personnes qui en ont besoin. Pour cela, l'équipe du SIAVIC est composée de juristes mais également de psychologues.

« Les juristes ne sont pas psychologues chez nous, mais on a tous une formation sur certains éléments. On a un petit pense-bête avec un ensemble de symptômes qui pourraient laisser penser que la personne a des troubles, et dans ce cas-là on les oriente vers nos collègues. »

Jean-François MASSELIS, SIAVIC

Les échanges ont mis en exergue que bien orienter, bien informer, constitue un premier pas dans un accompagnement efficace et respectueux du ressenti de la personne.

III- Accompagner

La table ronde de la journée de sensibilisation du 8 novembre 2017, préalable à ce cycle, a permis à plusieurs acteurs missionnés de l'accompagnement des victimes réelles ou potentielles de se présenter et de présenter leurs actions.

Justine BARANGER, chargée de mission chez le Défenseur des droits, était notamment revenue sur le rôle et les missions de ce dernier¹. Jean-Jacques FIEMS, délégué du Défenseur des droits sur le territoire et référent lutte contre les discriminations en région Hauts-de-France, a quant à lui, centré son intervention, pendant le cycle, autour de l'accompagnement local des victimes réelles ou supposées : l'occasion pour lui d'insister sur son rôle et ainsi rappeler sa disponibilité.

Favoriser l'accès au droit et accompagner les structures d'accès au droit sont, quant à elles, les missions du Conseil Départemental d'Accès au Droit (CDAD) partenaire du cycle et clairement identifié par la Métropole Européenne de Lille dans son plan territorial de prévention et de lutte contre les discriminations².

Au-delà d'accompagner juridiquement, il s'agit de prendre en compte les différents besoins des victimes réelles ou supposées de discrimination. En ce sens, le SIAVIC aura un rôle complémentaire à l'approche juridique : l'avocat représentera la victime devant les juridictions, quand le SIAVIC l'accompagnera durant toute la procédure. Pour Jean-François MASSELIS, les professionnels du droit ont peu de temps : pas le temps d'écouter la victime, de lui expliciter la procédure, de l'aider à l'assemblage des documents pour justifier du préjudice, etc. ; quand les professionnels du SIAVIC sont là pour ça.

Ce sont souvent des affaires qui prennent beaucoup de temps, et le grand problème c'est que le temps de la victime n'est absolument pas le temps judiciaire.

Jean-François MASSELIS, SIAVIC

Ce temps judiciaire va parfois compliquer la mission du SIAVIC qui va rencontrer des difficultés à amener la personne à expliciter ce qui a pu lui arriver. Au fil des mois, des années, la victime peut perdre conscience et ne plus avoir de vision précise de l'acte de discrimination. De manière complémentaire, le SIAVIC va également assurer un suivi psychologique afin de pouvoir faire valoir devant les tribunaux les combats de la personne et ce qu'elle a subi ; tout en lui fournissant l'accompagnement dont elle a besoin.

IV- Agir

Au-delà d'agir au sein de sa propre structure en écoutant, informant, accompagnant ... ; de nombreuses actions peuvent être mises en place à plusieurs. La dynamique partenariale inter-acteur permet de croiser les informations et ainsi contribuer à objectiver collectivement l'existence de discriminations ; et proposer un schéma cohérent d'interpellation et d'accompagnement.

¹ Journée de sensibilisation, page 10.

² Journée de sensibilisation, page 8.



Plan territorial de prévention et de lutte contre les discriminations de la Métropole Européenne de Lille

1. Objectifs de la MEL

Lors du cycle de qualification, et dans le cadre du contrat de ville métropolitain, le plan de prévention et de lutte contre les discriminations de la MEL était en cours d'élaboration. Plus spécifiquement destiné aux habitants des quartiers prioritaires, ce plan s'appuie sur :

- quatre axes : emploi, santé, logement, éducation ;
- trois leviers : la formation et la sensibilisation des professionnels, l'accompagnement des publics fragilisés et la communication autour des actions pour les rendre visibles.

Anne VOITURIEZ, Vice-présidente en charge de la Politique de la ville, MEL et Maire de Loos, a rappelé pourquoi l'accès au droit était privilégié dans la construction de ce plan.

Un parti pris induit par le constat que chez les habitants des quartiers où la MEL intervient au nom de la politique de la ville, le sentiment de discrimination est vif. Un sentiment également nourri par la frustration des citoyens des quartiers qui ont bien souvent l'impression d'une justice qui ne les prend pas suffisamment en compte. Par conséquent, « l'accès à la connaissance de ses droits pour la reconnaissance de ses droits » et l'exercice de la justice constituent des préalables pour aborder efficacement la question des discriminations.

Extrait de la synthèse de la journée de sensibilisation, page 3.

2. De nombreux acteurs mobilisés

La Métropole Européenne de Lille a réussi à mobiliser un nombre important d'acteurs pour ce plan, dans lequel s'est inscrit le cycle. Les structures de proximité et d'accès au droit rejoignent ainsi les partenaires associatifs et institutionnels déjà engagés sur la question préalablement : la Direction régionale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale (DRJSCS) ; le Tribunal de Grande Instance (TGI) ; le Conseil Départemental de l'Accès au Droit (CDAD) ; etc.

Ces acteurs contribuent tous, à leur manière, à prévenir et lutter contre les discriminations en favorisant notamment l'accès au droit. Le collectif KifKif permet par exemple, grâce à ses actions, d'objectiver l'existence de discriminations sur le territoire en effectuant des testings. Ces opérations mettent en lumière les différences de traitement rencontrées par certaines personnes, notamment dans le cadre de l'accès aux loisirs. Ces actions ponctuelles sont nécessaires, et de plus en plus envisagées par les autorités comme nouveau mode d'objectivation des réalités discriminatoires. Mais la ponctualité, selon le collectif, est insuffisante :

« Le testing doit être institutionnalisé régulièrement, il ne s'agit pas de le faire de façon ponctuelle »

Saïd SAMOUSSI — Collectif KifKif

Partenariats et réseau métropolitain

L'objectif de ce cycle était de favoriser la rencontre entre les professionnels et acteurs de terrain associatifs, en lien direct avec les populations, et les structures d'accès au droit, sur le territoire de la MEL ; afin de permettre une approche intercommunale sur le territoire, un échange d'expériences et de pratiques et surtout une mise en réseau. Cette dernière devait initier une démarche globale permettant de faire vivre le schéma d'interpellation imaginé par la MEL, en lien avec le CDAD et la Défenseur des droits.

Ces journées ont permis aux uns et aux autres d'identifier clairement le rôle et le positionnement de chacun et la nature de l'accompagnement, de l'orientation, de l'action attendus.

Plus encore que des actions individuelles, le partenariat a été évoqué comme un axe de travail majeur pour que la problématique soit travaillée sur le territoire métropolitain.

« On ne va pas faire les choses si quelqu'un (CCAS, école, services sociaux...) a déjà mis en place quelque chose. C'est un travail concerté où il faut partager. C'est une co-construction, ça veut dire que ça prend du temps et qu'il faut déterminer les stratégies, déterminer des objectifs. »

Jean-François MASSELIS, SIAVIC



Ecouter, orienter, accompagner, agir ...

... autant de manières de prévenir et lutter contre les discriminations, par le biais de l'accès au droit. Après être revenus sur les approches historique, juridique et politique de la lutte contre les discriminations, ainsi que sur définition(s) et critères (cf. synthèse de la journée de sensibilisation), chaque acteur a évalué son rôle et sa place dans l'accompagnement des personnes victimes réelles ou supposées de discrimination.

... autant d'objectifs discutés pendant ces jours de formation qui ont réuni des professionnels dont les missions permettent de renforcer le maillage du réseau d'acteurs engagés sur cette question. La fin du cycle a d'ailleurs permis à ces derniers d'évoquer la manière dont ils pensaient travailler cette question, en interne comme en partenariat. Plusieurs pistes ont été évoquées, incitant à envisager différentes suites à l'action :

- 1) Des outils de communication – affiches et livrets – à mettre en valeur dans les structures d'accès au droit afin de valoriser leur rôle et leur engagement dans la lutte contre les discriminations.*
- 2) Des rencontres territoriales pour resserrer le maillage d'acteurs à un niveau local.*



Liens utiles



Métropole européenne de Lille

Retrouvez-y toutes les actions et actualités de la MEL, notamment en matière de lutte contre les discriminations sur le territoire.

<http://www.lillemetropole.fr/mel.html>



DRJSCS

Direction Régionale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale

Direction régionale de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale

Retrouvez-y toutes les actions et actualités de la DRJSCS, notamment en matière de lutte contre les discriminations sur le territoire.



Collectif Kif Kif

Retrouvez-y toutes les actions et actualités du collectif

<http://irisformation.fr/index.php/collectif-kifkif/>



CDAD
Conseil Départemental de l'Accès au Droit du Nord

Conseil Départemental de l'Accès au Droit du Nord

Retrouvez-y les missions, les actions, les guides pratiques du CDAD, mais également les coordonnées des nombreuses structures d'accès au droit sur votre territoire : Maisons de Justice et du Droit, Points d'Accès au droit, etc.

<http://www.cdad-nord.justice.fr/>



Défenseur des droits

Retrouvez-y les missions, les actions, les publications du Défenseur des droits, ainsi que les modalités de saisine.

<https://www.defenseurdesdroits.fr>



SIAVIC – Service intercommunal d'aide aux victimes

Retrouvez-y les missions, les actions et les services proposés par l'association.

<http://www.siavic.com/>



IREV – Centre de ressources Politique de la ville Hauts-de-France

Retrouvez-y toutes les actualités, les événements, les rencontres, les publications de l'IREV.

<http://www.irev.fr/>